



Chers habitants,

Alors que nous vivons depuis plusieurs semaines une période de confinement inédite, que le climat ambiant est anxiogène et incertain, j'ai souhaité rédiger ce bulletin pour vous apporter plusieurs informations.

Avant tout, je souhaite rendre un hommage très appuyé à ceux qui nous ont quittés depuis le début du confinement et à qui nous n'avons pu dire un dernier au revoir :

Roland Letonné,
Roger Bracke,
France Dehesdin,
Marcel Lagarde,
Marie-Rose Lebrun.

Je sais que la solidarité villageoise fait que même si nous n'avons pas eu la possibilité de leur dire au revoir à l'échelle du village, les pensées sont tournées vers ceux qui nous ont quittés et leurs proches.

Roland, Roger, France, Marcel, Marie-Rose, le village se souvient de vous. Vos belles personnalités, toutes différentes, ont contribué à construire 'l'identité collective' du village. A nous tous de l'entretenir, d'en prendre soin, de la cultiver.

Nous renouvelons nos très sincères condoléances à tous leurs proches. Beaucoup de courage. Nous sommes par nos pensées tout près de vous.

Je souhaite aussi saluer chaleureusement tous ceux qui ont proposé d'apporter leur aide dans le cadre de l'initiative 'Voisins solidaires' dont les référentes sont Nathalie Aufrère et Magali Danielczyk. Peu de demandes ont émergé, signe de l'existence de belles solidarités dans notre village.

J'espère enfin que ce confinement se passe du mieux possible pour chacun d'entre vous. Pour nos aînés, pour ceux qui sont malades, seul(e)s à leur domicile, d'abord, mais aussi pour les enfants et jeunes du village qui doivent aussi prendre sur eux. Je pense souvent à vous tous, vos visages défilent devant mes yeux. Je me surprends souvent à sourire en repensant à des anecdotes, à des coups de gueule aussi partagés avec les uns et les autres. Le blues m'envahit aussi parfois en repensant à des moments durs vécus au village.

Pour ceux qui sont en télétravail, j'espère que vous avez trouvé vos marques, que vos oreilles ne chauffent pas trop avec les conférences téléphoniques et que vous ne rencontrez pas trop de difficultés avec vos connexions internet à la maison !

Pour ceux qui doivent se rendre au travail, et particulièrement pour nos soignants, beaucoup de courage et protégez-vous bien. Merci, merci, merci.

Alors que nous attendons pour la fin de la semaine la déclinaison pour notre région des mesures du plan de déconfinement qui sera adopté par le gouvernement, j'attire votre attention sur l'impérative nécessité de continuer de poursuivre tous les gestes barrières après le 11 mai.

Protégez-vous et prenez bien soin de vous.

Permettez-moi de vous adresser une bise fraternelle
Nathalie Hameau – Kinderstuth
Maire

INFORMATIONS COVID19

La loi d'urgence Covid-19 a été promulguée le 23 mars 2020. Elle instaure l'état d'urgence sanitaire pour une durée dérogatoire de deux mois.

Une fois l'état d'urgence sanitaire décrété, le Premier ministre a pris par décret plusieurs mesures « permettant de garantir la santé publique » dans un très grand nombre de domaines : restrictions ou interdictions de circulation, confinement quarantaines, placement ou maintien en isolement de personnes infectées, fermeture totale ou partielle des établissements recevant du public, limitation ou interdiction des rassemblements, réquisitions, contrôle des prix, ainsi que « toute autre mesure limitant la liberté d'entreprendre » jugée nécessaire.

Plus d'une trentaine d'ordonnances ont été adoptées depuis et complètent la loi.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Dans les quelques 30 000 communes où le conseil municipal a été élu au premier tour, le 15 mars (ce qui est le cas pour notre commune) l'élection est « acquise » et le mandat des conseillers municipaux prendra effet au plus tard en juin. Le gouvernement prendra un décret (en mai-juin) pour fixer la date d'entrée en fonction des nouveaux élus. Les conseils municipaux d'installation devront se tenir entre 5 et 10 jours après cette date.

Cette loi reporte aussi le 2^{ème} tour des élections municipales (pour environ 4 000 communes concernées) en juin 2020, si la situation sanitaire le permet. Si tel n'est pas le cas, un nouveau scrutin (deux tours) devra être organisé. Si l'élection devait avoir lieu après l'été, le scrutin serait « entièrement recommencé » (premier tour compris), dans les communes où le premier tour n'a pas été conclusif.

Les discussions actuelles tendent vers un report à l'automne 2020 voire en mars 2021.

Des discussions sont en cours aussi pour savoir si cette disposition s'appliquera aussi aux 3 253 communes de moins de 1000 habitants où le conseil municipal n'a pas été élu au complet le 15 mars. Plusieurs communes de notre communauté de communes sont concernées.

Nous sommes dans l'attente des décisions qui seront prises pour définir les modalités de fonctionnement des communautés de communes et des syndicats intercommunaux où coexisteront des élus installés dans leur fonctions à l'issue du scrutin du 15 mars et des élus des équipes sortantes pour lesquelles le premier tour n'a pas été conclusif.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES DANS L'ATTENTE DE L'INSTALLATION DES NOUVELLES EQUIPES MUNICIPALES

Durant cette période transitoire, la loi d'urgence indique que :

- le mandat des élus sortants, dans toutes les communes et tous les établissements de coopération intercommunale (communautés de communes, syndicats intercommunaux, etc ...) sans exception, est prorogé jusqu'à la prise de fonction des nouveaux élus. Les mandats de conseiller communautaire sont également prorogés jusqu'à cette même date.

Les ordonnances du 1er et du 8 avril 2020 indiquent notamment que les maires, adjoints, présidents et vice-présidents d'intercommunalités exercent, par une délégation qui leur est confiée de plein droit, la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes peuvent leur déléguer par délibération. Les exécutifs locaux se voient également chargés d'attribuer les subventions aux associations et de garantir les emprunts.

REOUVERTURE DES ECOLES ?

Concernant la question sensible de la réouverture des écoles mais aussi des services périscolaires attendants, **à ce stade, nous ne disposons pas plus d'éléments d'information que ceux qui sont relayés dans la presse**. Des orientations nouvelles émergent chaque jour, aussi les informations contenues dans ce bulletin d'infos peuvent ne plus être d'actualité demain...

Il est urgent d'attendre le plan de déconfinement pour y voir clair. A ce stade, on sait désormais suite aux propos de jeudi dernier du chef de l'Etat que ce plan ne s'effectuera pas région par région, mais selon « un cadre national qui devra être adapté et territorialisé ». Tout dispositif régionalisé a donc finalement été évacué.

Je pense que l'on aura des informations de sources officielles seulement à partir du 4 mai soit une semaine seulement avant le 11 mai, date annoncée pour la sortie du déconfinement scolaire. Autant dire que cela ne va pas être simple et que cela me paraît, personnellement, un peu court pour s'organiser collectivement (équipes pédagogiques, parents d'élèves, employeurs des parents).

A ce jour, nous n'avons eu aucune consigne de la Direction Départementale de Meurthe-et-Moselle des services de l'Education Nationale (pas de mail, pas de courrier, rien).

Avec l'association des maires, nous avons fait remonter vendredi 24 avril un certain nombre de questions à la DDSEN (quel protocole sanitaire imposé pour l'entretien des locaux, qui estime que l'accueil peut être assuré dans de bonnes conditions ? qui porte cette responsabilité ? port du masque obligatoire ? disponibilité des masques ? disponibilité des enseignants (à la fois en télétravail et en classe), disponibilité du personnel des collectivités pour services transport scolaires et périscolaires, quid de la composition des groupes de 15 élèves (un jour sur deux, matin/après-midi, une semaine sur deux ?).

La DDSEN est dans l'attente je suppose de la 'doctrine nationale' pour nous répondre.

Ceci étant voici les orientations qui semblent se dégager à ce jour : **progressivité et sécurité sanitaire sont les maîtres mots**

- S'il est estimé que l'accueil ne peut pas permettre une sécurité sanitaire, l'école restera fermée.
- L'accueil des enfants se fera sur la base du volontariat des familles : si les familles refusent le retour en classe de leur(s) enfant(s), le télétravail se poursuit, puisque c'est l'enseignement qui est obligatoire et non l'école.
- Lors de la semaine du 11 mai, le retour à l'école ne concernerait que les grandes sections de maternelle, les CP et CM2.
- Les autres classes du primaire ne reviendraient qu'après le 25 mai.
- Il ne pourrait pas y avoir de groupes supérieurs à 15.

L'objectif principal est de faire surtout revenir les enfants qui n'ont pas le matériel informatique ou un débit suffisant ou une aide familiale pour les accompagner et rendre leurs devoirs, afin d'éviter des inégalités pédagogiques ne permettant pas à l'enfant de suivre sa scolarité normalement à la rentrée de septembre.

Différentes situations seraient imaginées : en cours en petits groupes; à distance ; en "permanence" organisée et surveillée; activités sportives, civiques et culturelles

Nous reviendrons vers vous très vite dès que nous en saurons plus.

VERS UNE DISTRIBUTION DE MASQUES PAR L'ETAT A PARTIR DU 4 MAI ?

L'objectif du gouvernement est de pouvoir équiper en masque les Français qui le souhaiteront le 11 mai. A ce stade, aucune information officielle à notre niveau.

Si la tendance semble se dégager pour le port du masque obligatoire dans les transports publics, nous ne savons pas s'il sera imposé dans les écoles, et pour tous les habitants dès lors qu'ils devront sortir de chez eux.

Quoi qu'il en soit le port d'un masque est nécessaire pour vous protéger et protéger les autres. Ceci étant, le masque n'est efficace que si tous les gestes barrière sont respectés.

DISTRIBUTION DE MASQUES POUR LE VILLAGE : 4 ACTIONS EN COURS :

Il semble que le minimum est de disposer de deux masques par personne et par jour. Certains vont jusqu'à préconiser 4 masques par personne (roulement pour le nettoyage). Afin de vous aider à vous procurer des masques, 4 actions ont été lancées :

1. **Fin mars**, la commune a adhéré au groupement de commandes de **masques chirurgicaux** proposé par l'association des maires de Meurthe-et-Moselle. Ces masques sont destinés en priorité aux soignants et personnels des collectivités. Ces masques font partis des masques qui étaient convoités par des spéculateurs sur les tarmacs des aéroports chinois... Nous allons réussir à en avoir néanmoins quelques-uns (les masques chirurgicaux sont jetables).
2. Mi avril, la commune a adhéré au groupement de commandes de **masques en tissu** proposés par le Conseil départemental. Nous avons commandé un masque pour chaque habitant du village : (taille adulte et enfant). Ils arriveront a priori dans le courant du mois de mai. Ces masques vous seront déposés dans votre boîte aux lettres avec une notice d'utilisation et d'entretien.
3. Parallèlement l'action VOISINS SOLIDAIRES sur notre village se poursuit. **A ce stade 500 masques en tissu ont été fabriqués par plusieurs couturières du village.** Un grand merci pour leur dévouement ainsi qu'aux personnes qui ont donné du tissu. Ces masques vous seront déposés dans votre boîte aux lettres avec une notice d'utilisation et d'entretien très prochainement.
4. **Enfin, une quatrième initiative : la communauté de communes avec les communes ont décidé d'acheter 11 500 kits (nombre d'habitants sur notre communauté de communes) pour la fabrication de masques en tissu.** Nous recherchons des bénévoles qui seraient prêts à les assembler (cf flyer ci-joint). Les kits seraient déposés et récupérés après assemblage à votre domicile par la mairie. Ils seraient lavés et conditionnés par un tiers puis ensuite redistribués par la mairie aux habitants.

EHPAD DE COLOMBEY LES BELLES : DROITS DE VISITE RETABLIS

Les visites des familles dans les Ehpad (et les établissements accueillant des personnes handicapées) peuvent reprendre. Mais dans des conditions « *extrêmement limitées* » et « *très encadrées* ».

S'agissant de notre MARPA de Colombey les Belles, les résidents et le personnel ont été testés le 17 avril. Pas de cas positifs dans les résultats reçus à ce jour (90%). Les perspectives sont plus rassurantes que les semaines passées, même si la situation reste fragile et très tendue.

Afin de rompre l'isolement des résidents, depuis la semaine dernière la visite des familles est autorisée derrière les vitres ou dans le jardin avec masques.

Malgré la fatigue et l'anxiété, les équipes de professionnels restent motivées, très impliquées, disponibles et à l'écoute des familles et des résidents.

COLLECTE DE DONS : JE M'ENGAGE AUPRES DES SOIGNANTS DE MON TERRITOIRE

Depuis plusieurs semaines, les équipes soignantes de notre territoire et autour d'elles les équipes administratives et techniques qui participent à l'accueil global des patients dans les établissements de santé et d'hébergement de personnes âgées dépendantes et de personnes handicapées, sont mises à rude épreuve pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Les communautés de communes Terres Toulaises, du pays du Saintois, du Pays de Colombey et du Sud Toulais et de Moselle-et-Madon réunis au sein des deux Contrats Locaux de Santé, et appuyées par les villes de Toul et de Neuves Maisons, lancent une opération inédite d'appel aux dons en faveur de 16 établissements du territoire Terres de Lorraine sur la plateforme de financement participatif Collecticity.

L'argent collecté permettra d'améliorer les conditions d'accueil des patients ainsi que les conditions de travail des personnels. Il contribuera aussi à reconstruire le réseau sanitaire de demain. Chacun pouvant en devenir acteur, à la hauteur de ses moyens.

Pourquoi aider ?

Cet appel aux dons permettra à 16 établissements du territoire Terres de Lorraine d'améliorer les conditions d'accueil de leurs patients ainsi que les conditions de travail de leurs personnels. Il contribuera aussi à reconstruire le réseau sanitaire de demain.

Qui bénéficiera de cette aide ?

Les établissements mentionnés ci-dessous, et à travers les actions qu'ils mettront en place, leurs patients et leurs personnels.

Sur la plateforme, il est possible de faire un don généraliste, ou bien de le flécher vers l'un des 16 établissements, qui recevra alors la totalité du don. Les dons généralistes seront répartis à la fin de la collecte entre chaque établissement, en proportion de leur nombre de lits.

Les établissements :

Centre Hospitalier de Toul • OHS de Flavigny sur Moselle (Service Soins de Suite et Réadaptation) • Centre Jacques Parisot de Bainville-sur-Madon (Service Soins de Suite et Réadaptation) • Hôpital gériatrique Saint-Eloi de Neuves-Maisons • EHPAD Saint-Eloi de Neuves-Maisons • EHPAD du centre Jacques Parisot de Bainville-sur-Madon • EHPAD de Foug • EHPAD Saint-Charles de Vézelize • EHPAD Les Ombelles de Toul • EHPAD Rion de Toul • EHPAD La Compassion de Saint-Firmin • EHPAD Beau Site de Haroué • Centre Briancon de Royaumeix • **MARPA Les Grands Jardins de Colombey-les-Belles (Accueil des personnes âgées au sein de l'EHPAD, le SSIAD (Service de Soins infirmiers A Domicile), l'accueil de jour, Ergothérapeute de proximité ainsi que toute la coordination avec les associations d'aide à domicile).** • MAS Epi-Grand Est de Dommartin-les-Toul • Foyer d'Accueil Médicalisé Les Trois Fontaines de Vézelize

Comment aider ?

En partageant largement cet appel autour de vous, par mail ou par les réseaux sociaux
En participant à l'opération

Les dons sont acceptés à partir d'un minimum de 7 €.

Les donateurs, s'ils sont imposables, bénéficieront d'une réduction fiscale :

Pour les particuliers : 66 % du don, pris dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises : 60 % du don, pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition.

Par exemple pour un don de 30€ d'un particulier, avec la réduction fiscale le coût réel est ramené à 10 €

Pour faire un don, rendez-vous sur la plateforme en ligne Collecticity.fr
<https://bit.ly/CollecteTerresdeLorraine>

Vous pouvez aussi accéder directement à la page en scannant ce QR code



INFORMATIONS COVID19

RESISTANCE : Fonds pour financer la trésorerie des associations et des entreprises

Les 4 communautés de communes du Pays Terres de Lorraine participe au nouveau fonds territorial Grand Est "Résistance", pour soutenir, sous la forme d'avances remboursables, la trésorerie des associations, des auto-entrepreneurs qui ont un numéro de SIRET et les entreprises n'ayant pas trouvé de solutions de financement durant la crise sanitaire.

L'Agence de Développement Terres de Lorraine (ADTL) se charge de l'instruction des dossiers.

Votre contact de proximité est Emilie Dulac, 06 20 89 60 63.

Le comité d'engagement du fonds Résistance qui attribue les aides publiques de soutien aux entreprises a été officiellement installé lundi 20 avril 2020 avec tous les partenaires. Abondé par les collectivités territoriales, ce fonds a pour objectif de ne laisser aucune association ni entreprise au bord du chemin.

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien 5 à 10.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie
- Associations : soutien de 5 à 30.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie

*remboursement avec défile d'un an

44 M€ POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Emilie DULAC, chargée de développement - 06 20 89 60 63

terres de Lorraine

BANQUE DES TERRITOIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE

APPEL AUX DONS DU SANG

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus Covid-19, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Ainsi, les Établissements français du sang vous attendent en collecte, sauf si vous présentez des symptômes grippaux. Les citoyens sont en effet autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte de l'EFS, sous réserve de remplir l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils vont donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables.

www.dondesang.efs.sante.fr.

ACTUALITES LOCALES

NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

Le premier tour du 15 mars ayant été conclusif dans notre commune, le nouveau conseil municipal sera composé des personnes suivantes :

Mme Nathalie AUFRERE
M. Philippe BERTRAND
M. Dominique BOUSQUENAUD
M. Florian CHARUEL
M. Sébastien CORNUAUX
Mme Magali DANIELCZYK
Mme Audrey DATIN
Mme Aurélia DATIN
M. Saïd HECHT
Mme Sophie HELLENTHALER
Mme Corinne JENFER
Mme Virginie LECLAIR
M. Didier MAZELIN
M. Rémi VINCENT
Mme Adelline WALLERAND.

Il sera installé dans ses fonctions dès que le gouvernement aura décidé de la date.

FONCTIONNEMENT COMMUNAL DURANT CETTE PERIODE TRANSITOIRE

Dans le cadre des 'pleins pouvoirs' qui m'ont été conférées, j'assure du mieux possible les affaires courantes et urgentes en lien très étroit avec Nathalie Aufrère, actuelle première adjointe et Bruno Babel et Edith Humblot, deuxième et troisième adjoints sortants.

Le secrétariat de mairie est fermé au public. Natacha, notre secrétaire de mairie, vient autant que besoin en mairie et selon son organisation personnelle due à la garde de ses jeunes enfants. Si vous avez besoin de quoi que ce soit n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur de la mairie au 03 83 25 41 98 ou un mail. Soyez bref dans vos messages pour ne pas surcharger la boîte vocale.

Vous pouvez également nous envoyer un mail à mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr

Nous consultons tous les jours la boîte vocale de la mairie et la messagerie.

Frédo a repris le travail tous les jours après 15 jours de confinement avec impérative nécessité de ne pas faire de travaux dangereux. Lors des 15 premiers jours, il passait néanmoins tous les jours pour veiller au bon fonctionnement de nos réservoirs d'eau potable.

Le reste du personnel est confiné.

Toutes les semaines, je participe à des conférences téléphoniques avec les 38 maires de la communauté de communes et à des visio-conférences avec mes collègues vice-président de la comcom.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Nous avons déposé le dossier auprès de l'Etat pour solliciter la reconnaissance de l'état catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2019.

La commune vous indiquera la suite qui sera réservée à notre demande.

VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX

Le 10 mars le conseil municipal a voté les comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020 de la commune afin de permettre à la nouvelle équipe de prendre ses fonctions sans avoir la pression de préparer les budgets immédiatement après son installation. Il s'agit de budgets 'rythme de croisière' avec aucun projet nouveau et sans augmentation des taux de fiscalité.

FERMETURE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE MISE A DISPOSITION PAR GILLES CLAUDEL

Vous ne pouvez plus déposer vos déchets verts sur la plateforme que Gilles Claudel mettait à disposition à proximité du terrain des sports. Dans l'attente de la réouverture de la déchetterie, nous vous demandons de stocker vos déchets verts dans vos jardins.

DECHETS MENAGERS

Le service de collecte est maintenu et les points d'apport volontaire verre et papier restent accessibles.

Merci de ne pas mettre les mouchoirs et masques dans les sacs de tri

Toutefois, la collecte des bennes textile du Relais arrive à saturation. Merci de stocker chez vous vos textiles quelques semaines encore.

COMPOSTAGE ET JARDINAGE, VIDEO-CONFERENCE EN DIRECT ET REPLAY

Pour réduire et réutiliser les déchets de jardin et de cuisine, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain, en partenariat avec la communauté de communes Moselle-Madon et Organéo, propose aux habitants du territoire d'assister à 3 vidéo-conférences interactives gratuites :

- « Les bases - Composter et réutiliser les déchets verts comme ressource au jardin » (durée : 1h), **à revoir en replay.** <https://youtu.be/LeJtwzq3LEo>
- **Mercredi 29 avril à 10h** : « Aller plus loin - Composter en tas ou en bac » (durée : 1h), ou à revoir en replay. https://youtu.be/zD8NS21A_r4
- **Jeudi 30 avril à 10h** : « Aller plus loin – Le recyclage des déchets verts au jardin : paillage, broyage, mulching... » (durée 1h), ou à revoir en replay. → <https://youtu.be/-oh1zyklts>

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

A titre exceptionnel, l'acompte qui sera réalisé fin juin sera appelé sur la base de l'index de juin 2019. Dans le cas où votre consommation aurait fortement évolué au cours des six derniers mois, nous vous invitons à nous communiquer le montant de l'index de votre compteur au 31 mai pour le 10 juin prochain.

CULTURE EVENEMENT WEB : RENDEZ-VOUS LE 15 MAI

La communauté de communes vous propose une soirée Conte le 15 mai à 20h30.

Rendez-vous sur : <https://fr-fr.facebook.com/contesaux4vents/>

Histoires coup de cœur, histoire de bousculer les cœurs, à rire ou à pleurer, histoires d'amour et de mort, de joies et de peines, d'idiotie et de sagesse, de vieillesse et d'enfance, d'argent et de pouvoir, histoires de différences, histoires de quête de soi... Histoires terriblement anciennes, histoires toujours jeunes, histoires que vous partagerez bientôt.

HEURES DES TONTES

Alors que confinement est propice aux travaux de jardinage, petit rappel sur les plages horaires pendant lesquelles vous pouvez tondre, utiliser motoculteur, tronçonneuse, bétonnière ou tout autre appareil bruyant :

en semaine de 8H00 à 20H00,

le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,

le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00

COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Le gouvernement a indiqué la semaine dernière qu'il envisageait d'interdire toutes les commémorations locales de la victoire du 8 mai 1945.

Une seule commémoration serait organisée à Paris en présence du Président de la République.

Pour autant, dû à la mémoire des combattants et des victimes de cette guerre, je déposerai avec Nathalie Aufrère une gerbe du souvenir au monument aux morts du village, sans rassemblement ni autre manifestation publique. Avec l'association des anciens combattants du village, nous vous invitons à observer à 11 heures depuis votre domicile une minute de silence. Ainsi, comme c'est le cas depuis 75 ans, le devoir de mémoire pourra être fidèlement rempli, dans le respect des mesures nécessaires de protection sanitaire.

URBANISME : SUSPENSION DES DELAIS D'INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS

La suspension de délais s'applique à tous les permis, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme mais également aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Les délais sont calculés selon les règles suivantes.

1ère situation : Votre dossier a été déposé avant le 12 mars 2020 mais il n'a pas bénéficié d'un arrêté avant cette date : le délai d'instruction de ces dossiers est désormais suspendu et reprendra son cours après la déclaration de la fin de l'état d'urgence sanitaire soit le 24 mai 2020, si l'état d'urgence est maintenu à cette date.

2e situation : Votre dossier a été déposé après le 12 mars 2020 en mairie : les délais applicables à ces dossiers sont reportés, ainsi ils commenceront après la date de fin de l'état d'urgence, soit le 24 mai 2020 si l'état d'urgence est maintenu au 24 mai 2020.

Délai dont dispose le pétitionnaire pour répondre à un incomplet : si ce délai était toujours en cours au 12 mars, ou si ce délai démarre pendant l'état d'urgence sanitaire (entre le 12/03/2020 et le 24/05/2020), les pétitionnaires auront jusqu'au 24 août 2020 pour répondre.

Aucun dossier ne peut être tacite entre le 12 mars 2020 et le 24 mai 2020.

Le service Terres de Lorraine Urbanisme reste à votre disposition durant cette période par mail: accueil-tdu@cc-mosellemadon.fr. L'accueil téléphonique est ouvert le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 14h à 16h (03 54 95 65 95).

PROJET DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes d'Allamps, de Gibeameix et de Vannes-le-Châtel avait programmé l'organisation d'une réunion publique le 8 avril afin de présenter l'état d'avancement du projet de construction du futur groupe scolaire par extension de l'actuelle école maternelle de Vannes-le-Châtel.

Cette réunion n'a pas pu être organisée compte tenu de la crise sanitaire.

Malgré le confinement, nous continuons de travailler sur ce dossier. La semaine dernière des sondages de sol ont été réalisés. Nous poursuivons l'ensemble des démarches pour monter le plan de financement. Une communication écrite vous parviendra prochainement.